



CANADA

Débats du Sénat

3^e SESSION • 40^e LÉGISLATURE • VOLUME 147 • NUMÉRO 50

L'INDUSTRIE

Le recensement de 2011

Question de

l'honorable Claudette Tardif

Le lundi 27 septembre 2010

LE SÉNAT

Le lundi 27 septembre 2010

L'INDUSTRIE

LE RECENSEMENT DE 2011

L'honorable Claudette Tardif (leader adjoint de l'opposition) : Honorables sénateurs, le gouvernement a annoncé en juin dernier que, pour la première fois en 35 ans, répondre au formulaire long du recensement ne sera plus obligatoire, mais volontaire. Plus de 350 groupes, y compris des gouvernements provinciaux et municipaux, se sont prononcés contre la mesure du gouvernement depuis lors, et ce, en raison des conséquences désastreuses pour les gouvernements provinciaux, les villes et municipalités, les organismes communautaires, les entreprises et les agences de service qui utilisent les données du recensement pour élaborer des politiques, distribuer des ressources et fournir des services.

Ceci est un exemple parmi tant d'autres qui voit le gouvernement prendre des décisions fondées sur l'idéologie au détriment des faits établis. D'où vient cette aversion pour l'information?

Ma question est la suivante : pourquoi le gouvernement s'apprête-t-il à ignorer tous ces groupes et toutes ces personnes qui s'expriment contre le caractère volontaire du recensement au formulaire long, et comment justifie-t-il cette mesure si irréflectée?

[Traduction]

L'honorable Marjory LeBreton (leader du gouvernement) : J'ai remarqué que plusieurs personnes appuyaient aussi la position du gouvernement au sujet du formulaire long du recensement, comme un professeur émérite de l'Université d'Ottawa. Évidemment, quiconque appuie la position du gouvernement n'a pas été invité à l'émission d'Evan Solomon ni à une autre émission-débat.

J'ai répondu à la question du sénateur Tardif avant l'ajournement d'été. Notre gouvernement a décidé de conserver le formulaire de recensement obligatoire court et d'y ajouter trois questions sur la langue.

Pour ce qui est du questionnaire long, nous en avons un qui est volontaire. La seule différence entre ce qui se faisait auparavant et ce qui se fait maintenant, c'est que ce formulaire était auparavant obligatoire. Nous ne croyons pas que les Canadiens devraient être menacés d'amendes ou de peines d'emprisonnement parce qu'ils refusent de divulguer des renseignements personnels qu'ils jugent intrusifs. Dans le cas du formulaire long, que nous appelons l'Enquête nationale auprès des ménages et qui sera distribué à un plus large échantillon, la seule différence entre le gouvernement précédent et le gouvernement actuel, c'est que nous demandons aux Canadiens de le remplir, nous n'exigeons pas qu'ils le fassent.

[Français]

Le sénateur Tardif : Honorables sénateurs, même le gouverneur de la Banque du Canada, M. Mark Carney, a fait part de son inquiétude, la semaine dernière, sur l'abolition du caractère obligatoire du recensement au formulaire long. Il a prévenu que

son institution n'allait sans doute plus se fier aux données de Statistique Canada pour nourrir ses analyses économiques. Il a ajouté que ce changement aurait des répercussions négatives sur leur capacité à étudier, gérer et guider l'économie canadienne.

Comment le gouvernement de madame le leader peut-il ignorer les propos et les inquiétudes d'une personne qui possède des connaissances irréfutables sur le sujet et qui joue un rôle aussi important dans la société canadienne?

[Traduction]

Le sénateur LeBreton : Honorables sénateurs, le ministre de l'Industrie a bel et bien parlé au gouverneur de la Banque du Canada. Celui-ci a comparu devant le comité de rédaction du *Globe and Mail* pour exprimer certains commentaires et faire valoir ses préoccupations; c'est son droit. Je tiens simplement à signaler que le ministre de l'Industrie s'est entretenu avec le gouverneur de la Banque du Canada.

Le ministre n'a aucun doute qu'ils trouveront une façon, ensemble, de répondre aux préoccupations du gouverneur.

Je tiens à affirmer clairement, une fois de plus, que Statistique Canada fait de l'excellent travail. Rares sont les jours où nous ne nous fions pas sur les données de Statistique Canada. Une part importante des données de Statistique Canada sur lesquelles nous nous fions est soumise volontairement par les Canadiens.

Pourquoi madame le sénateur Tardif affirme-t-elle que les renseignements fournis volontairement sont de moindre valeur que les renseignements dont la divulgation est obligatoire? L'enquête auprès des ménages sera envoyée et les gens sautent déjà aux conclusions.

À l'instar du gouvernement, j'estime que les Canadiens rempliront volontiers le questionnaire détaillé destiné aux ménages lorsqu'on cessera de les menacer d'amendes ou de peines de prison. La qualité des données sera tout aussi bonne, sinon meilleure, que celle des données issues du questionnaire détaillé obligatoire parce que le nouveau questionnaire sera diffusé à plus large échelle et comportera exactement les mêmes questions.

Pour revenir à la grande question de la collecte de données, l'argument du sénateur est que tous les renseignements sur lesquels nous nous fions n'auront aucune valeur s'ils sont soumis volontairement — qu'il s'agisse d'un parti politique, d'un commerce ou d'institutions financières qui embauchent une compagnie de sondage pour recueillir tous ces renseignements. C'est un argument spécieux et ridicule.